



La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
Année judiciaire 2017-2018 – N° 4 – mai 2018 – juin 2018
Gent X – P 801284





Soyez prévoyant...
**et, dès aujourd'hui,
pensez à demain**

Marc, 24 ans, stagiaire au sein d'un cabinet international, gagne 25.000 €

**Quelle somme peut-il épargner avec un contrat PLCI ordinaire :
1.107,08 €* (base : revenu forfaitaire 2018)**

Ce que Marc recevra en fin de contrat, à 67 ans**

Capital de retraite brut	63.092,08 €
Participation bénéficiaire indicative (1%)	16.257,36 €
Total à 67 ans	79.349,44 €

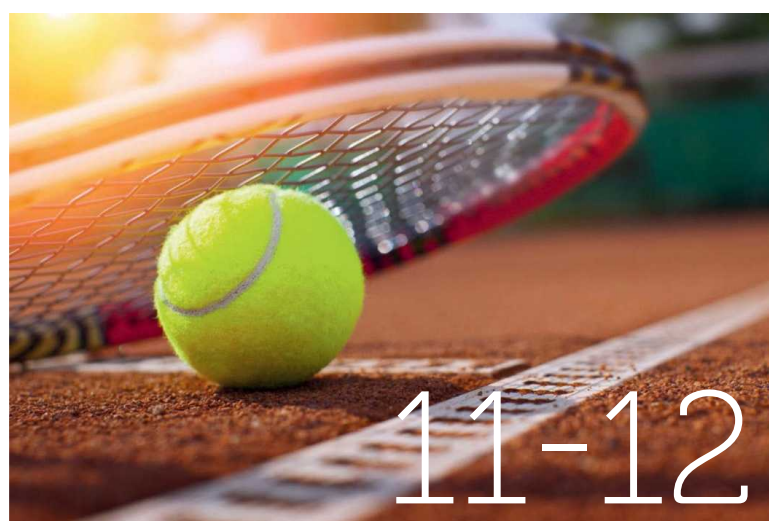
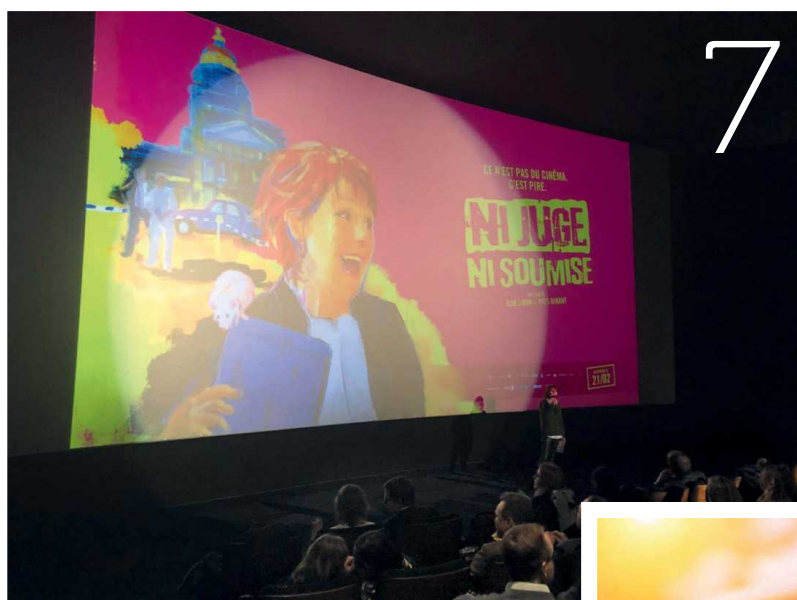
*Outre un contrat PLCI ordinaire, la possibilité existe de conclure un contrat PLCI sociale.

Simulation au 01.01.2018, PLCI ordinaire avec couverture décès et un rendement de **1,75% compte tenu de 3% de frais/an.

Les primes de la PLCI sont entièrement déductibles fiscalement à titre de charges professionnelles. Grâce à cette déduction vous payez aussi moins de cotisations sociales. Il n'y a pas de taxes dues sur les primes de la PLCI. La PLCI est cumulable avec d'autres formules de constitution de pension complémentaire, comme un Engagement Individuel de Pension (EIP), une assurance groupe et une épargne-pension.



Cette simulation vous est offerte par la **Caisse de prévoyance des avocats, des huissiers de justice et autres indépendants (CPAH)**. Pour toutes les conditions, une simulation personnelle ou une réponse à toutes vos questions, nous vous invitons à consulter notre site **www.cpah.be** ou à nous contacter à l'adresse **info@cpah.be** ou, par téléphone, au n° **02/534 42 42**.



5	Editorial	11-12	Save the date - Sport	22	Midis de la formation
6	Compte-rendu : PLA Jean-Marc Gollier et Bruno Georis	13-15	Candidats au bâtonnat	23	CJBBack to school
7	Compte-rendu : Ni juge, ni soumise	16-17	Petit week-end : De Hoge Veluwe	24-27	Colloques
8	Compte-rendu : Tout va très bien	18	Humanitaire	29	Gastronomie
9-10	Save the date - Culture	19	Prix : Le Jeune et Janson	30	Humeur
		20-21	Assemblée générale	31	Calendrier en bref

Graphisme, lay-out, coordination et
corrections: Wolters Kluwer
Wolters Kluwer

*N'achetez pas de logiciel
sans avoir vu*

FORLEX

FORLEX : Logiciel de gestion et de comptabilité
agréable pour avocats

- Convivial, intuitif, efficace et évolutif,
- Jusqu'à 3 fois plus de fonctionnalités,
- Jusqu'à 2 fois moins cher !
- Comptabilité intégrée personne physique ou société
(livre journal avocat, bilan),
- Support technique de qualité et à votre écoute,

FORLEX est votre solution.

La nouvelle version de **FORLEX 5** vous apporte les innovations que vous attendez. En prenant encore plus de plaisir à travailler, vos collaborateurs seront encore plus efficaces.

FORLEX, c'est plus de 850 utilisateurs au quotidien.

Nous importons vos données venant d'un autre logiciel.

N'hésitez-pas à nous contacter pour plus d'informations !

www.forlex.be - Téléphone : + 32(0)2 888 76 53 - Email : info@forlex.be



par François Viseur,
Président

C
hers confrères,
chers amis,

Schaerbeek, 18 mars 2018, 21h32.

Il y a un an, je partais à la découverte de Rotterdam avec les commissaires de première année pour, comme on dit dans le jargon, souder l'équipe, préparer le week-end de détente et réfléchir aux premières activités de l'année qui s'annonçaient déjà. Je leur ai fait part de ma philosophie : cette année, ce serait la leur ! Ils devaient s'amuser parce que le plaisir qu'ils prendraient à être commissaires, ils le transmettraient au barreau et ce n'est qu'à cette condition que notre année serait une réussite.

Quelques mois plus tard, lors de la soudure de l'équipe au complet, le long du canal à Charleroi, j'ai répété mon intention : amusez-vous, et le barreau s'amusera !

Je ne peux évidemment pas le dire à leur place, ni encore moins à la vôtre. Très égoïstement, je vous avoue que, moi, je m'amuse. J'ai la chance inouïe d'avoir une équipe exceptionnelle à mes côtés et, ensemble, nous espérons que, vous aussi, vous vous amusez.

Évidemment, tous les projets évoqués à Rotterdam et à Charleroi n'auront pas vu le jour. Certains étaient utopiques ou impossibles, d'autres irréalistes pour des questions budgétaires ou, prosaïquement, d'autorisation ; d'autres encore seront reportés à l'année prochaine.

Ainsi, il n'y aura pas d'album « Panini » du barreau de Bruxelles. Yanis Varoufakis ne débattrà pas de la dette publique avec Philippe Maystadt dans la salle des audiences solennelles et Édouard Philippe ne rehaussera pas le vestiaire de sa présence, au grand dam d'au moins une des commissaires. On n'organisera pas non plus de chasse aux œufs pour les enfants dans les couloirs du palais de justice ni de tournoi de pétanque sur le parking des magistrats le dernier jour des élections de l'Ordre.

Tous ces projets, nous en avons rêvé... et nous en avons concrétisé bien d'autres.

Même si la raison devrait me pousser à le faire, je ne suis pas encore prêt à tirer de bilan. J'attendrai pour cela l'assemblée générale du 21 juin. D'ici là, j'ai encore envie de m'amuser, avec la commission et avec vous tous. L'année est loin d'être finie !

Pour chasser la nostalgie qui nous gagne, la commission et moi avons choisi la fuite en avant. De nombreuses activités vous attendent que vous découvrirez en tournant les pages qui suivent : les traditionnels tournois de golf et de tennis mais aussi, cette année, un tournoi de pétanque (mais pas sur le parking des magistrats), qui compteront pour la coupe du jeune barreau ; les prix Boels, Le Jeune et Janson et, cette année, Tapie – Van Reepinghen ; une visite de l'exposition Fernand Léger ; trois colloques, une dizaine de midis de la formations et deux CJBBack to school ; un PLA avec le truculent Edgar Szoc ; une diffusion du film *Présumé coupable* suivie d'un débat avec la juge Bernardo Mendez et le commissaire Le Moine ; une balade dans Bruxelles à la recherche du *street art* et bien d'autres activités qui devraient vous occuper jusqu'à la fin de l'année judiciaire, avant l'année prochaine où d'autres colloques, d'autres activités plus exceptionnelles encore viendront égayer vos semaines.

Si mes prédictions sont justes, vous vous y amuserez, vous vous y instruirez, et vous reviendrez !

Avec l'aide de nombreux anciens, nous sommes même occupés à mettre sur pied une association d'anciens commissaires... de quoi vous faire regretter – il n'est jamais vraiment trop tard – de n'avoir pas un jour fait partie de l'équipe du jeune barreau.

Schaerbeek, 18 mars 2018, 23h39,

Ca y est, je suis nostalgique. Nostalgique mais pas triste car je sais que Justine, Annabelle, Cavit, Sarah, Céline, Olivia, Guillaume, Panagiota et moi vous laissons en de bonnes mains. Anne-Claire s'apprête à vous livrer une année d'anthologie dont vous aurez déjà les premiers échos dans ce périodique et Audrey, Sarah, Stéphanie et Édouard sont déjà super motivés pour continuer à vous amuser et à vous instruire au long de l'année prochaine.

Quant à moi, je regarde tendrement Catherine qui s'est assoupie dans le canapé à mes côtés. Je suis nostalgique mais, comme Pierre-Yves et Guillaume avant moi, pas triste. Le ventre de Catherine s'arrondit et m'offre la perspective de ne certainement pas m'ennuyer après ces deux derniers mois. Vous allez me manquer mais, rassurez-vous, j'ai déjà trouvé de quoi vous remplacer pour les années qui arrivent !;-)

Alors qu'avocats et magistrats s'apprêtent à manifester pour l'avenir de la justice, alors qu'un rapport évoque la suppression de notre barreau, alors que notre métier est toujours plus difficile, je vous écrirai ces derniers mots avant de passer la plume à Anne-Claire :

« Que vive le barreau de Bruxelles ! Que vive la Conférence ! Qu'elle continue à être ce lien entre avocats, ce véhicule de confraternité et cette source d'amusement qu'elle est depuis plus de 175 ans ».

François Viseur
Président

L'EFFONDREMENT DES CHOSES : LE PALAIS LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

DE MESSIEURS JEAN-MARC GOLLIER ET BRUNO GEORIS



par
Yves-Bernard
Debie

La Conférence du jeune barreau de Bruxelles nous a habitués depuis longtemps à de mémorables événements baptisés, à juste titre, « littéraires et artistiques » mais rarement l'art, la littérature, la poésie et, disons-le d'emblée, une belle dose de folie libératrice, n'avaient fait aussi bon ménage que le 30 janvier dernier.

Maître Gollier, qui avait déjà réussi, il y a près de deux ans, à nous faire partager sa « vélosophie », nous invitait ce soir-là, sous les lambris du vestiaire des avocats, accompagné du comédien Bruno Georis, à nous interroger au-delà du thème en apparence angoissant de « l'effondrement des choses et d'un monde », sur la « responsabilité sociale », le « développement durable » et sur ce mot de « transition » que l'on entend partout, sans forcément le comprendre.

C'est tout naturellement sur un vélo et rue Mercelis que notre orateur devait entamer son parcours poétique ponctué des lectures et des récita-tions de son complice.

Des souvenirs personnels sont convoqués, quelques vers sont lus et, déjà, un premier effondrement fait surface, celui de cette noble association créée par notre confrère et peut-être jusque-là connue de lui seul : l'association des Nains et des Cruches, qui, suivant l'article premier de ses statuts, « *n'admet en son sein que des nains de jardin et des cruches* » ! Cette belle institution, dont l'objet était de « *faire grandir les nains et d'évaser les cruches par le truchement d'épreuves limites dans des milieux interlipés cosmopolites* », devait en effet plier sous le vent mauvais d'une rupture pour mieux renaître sous une dénomination dictée par les circonstances :

« Association des Exclues et des Exclues » !

L'assistance comprend que l'effondrement n'est pas une fin mais un début, pourtant aussitôt Maître Gollier se fait plus sombre. Nous vivons une période de crise : le pétrole, le terrorisme, les migrants... On nous parle de développement durable mais que doit être un monde durable ? Quelle est notre responsabilité pour les générations futures ? Comment comprendre un monde qui se complexifie ?

Un poème consacré à la terre résonne, nos consciences s'éveillent et, soudain, un joyeux « réjouissons-nous » retentit ! « La construction d'une tour de Babel est vouée à l'effondrement » !

Être responsable, c'est répondre de ses actes. C'est penser à notre impact sur l'environnement. À l'empreinte carbone de nos cabinets. Pourquoi faudrait-il être en bras de chemise, été comme hiver, dans nos bureaux ?

L'effondrement d'un certain mode de vie conduit à ce premier accord universel pour le climat approuvé à l'unanimité à Paris par les 196 délégations le 12 décembre 2015. Cette « COP 21 » dont les principes doivent être respectés.

Et voici que l'orateur a convaincu son public. Les rires déclenchés par ces nains et ces cruches devenus autant d'exclus se sont tus, c'est la prise de conscience environnementale empreinte de gravité qui domine. Cela ne suffit pourtant pas à notre confrère qui veut aussi nous convaincre des bienfaits de « l'effondrement » dont il fait alors une apologie enflammée :

« Nous nous effondrons tous les jours » ! « Le monde a besoin d'effondrement, de destruction » ! « L'économie même s'en nourrit pour se relancer ».

C'est du côté de chez Swann que le bel albatros nous entraîne alors à la



recherche du temps perdu, à Venise et sous la pluie. Puis, « *Longtemps, je me suis couché de bonne heure* », le célèbre incipit de l'œuvre de Proust, est énoncé par le comédien. L'auditoire communique.

La lecture d'un extrait du fameux *The Crack-Up* de Francis Scott Fitzgerald nous ramène soudain à cette « fêlure », cet « effondrement » objet de la soirée. Ce craquement brutal que ressent le narrateur et qui le déstabilise dans tout son rapport au monde. Une lucidité soudaine et assassine dont il fait l'inventaire, et qui l'oblige à penser – donc à écrire – en dehors du sillon qui était caricaturalement le sien : « La vie est un effondrement » !

Maître Gollier se fige : « Les attentats de Bruxelles, le 22 mars 2016. Zaventem, la station Maelbeek, 32 morts et 340 blessés ». « Le 18 juillet 2014, deux morts à Gaza ». Chro-

nique personnelle de la barbarie humaine et pourtant « la vie continue c'est la règle » et le souvenir de « la fille à l'odeur de désert et au ventre rond qui fait tic tac ». « Aime et résiste » !

Nous acquiesçons, mais le Barbe bleue de Perrault et son cabinet où il ne faut pas entrer ne sont pas loin. Au-delà du conte, qui était Barbe bleue, s'interroge l'orateur.

Tout effondrement libère !

Pourtant, c'est en nous parlant d'un amour inébranlable que Maître Gollier prit congé, nous forçant à quitter les sommets où son esprit voyage.

Et ce sont les vers de Tristan Tzara qui me reviennent : *la chanson d'un bicycliste qui était dada de cœur qui était donc dadaïste comme tous les dadas de cœur*



par Audrey
Lackner

NI JUGE, NI SOUMISE : CE N'EST PAS DU CINÉMA, C'EST PIRE !

Le 19 février dernier, la Conférence du jeune barreau nous conviait à l'avant-première du film tant attendu *Ni juge, ni soumise*, réalisé par Jean Libon et Yves Hinant, qui ont décidé d'installer leur caméra dans le bureau de la juge d'instruction Anne Gruwez pendant trois ans pour nous livrer le premier long-métrage de Strip-tease.

Victime du succès de cette activité, la Conférence n'a pas hésité à louer la plus grande salle de l'UGC Toison d'Or afin d'accueillir pas moins de 200 confrères et magistrats. Une soirée mémorable s'annonçait.

Avant d'assouvir la curiosité du public, Anne Gruwez, présente pour l'occasion, a pris la parole, non pas pour nous faire part d'une certaine anxiété dont peuvent faire preuve les acteurs lors d'une avant-première. Non, ce soir-là, cette juge hors du commun préfère nous lire, en toute simplicité, quelques lignes reflétant sa façon d'appréhender le métier et de son souhait de ne jamais renoncer :

« Ce soir, ce sont ceux que j'appelle « mes clients » – qu'ils finissent coupables ou victimes –, qui nous permettront d'exorciser nos passions au travers de cet instant tragique de leur destinée. Je crois être prête à me battre pour eux. Et à eux tous, je dis avec Brel : Je vous souhaite des rêves et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns. Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier. Je vous souhaite de ne jamais renoncer à la vie. »

Le ton était donné.

Et pour cause, Anne Gruwez n'est pas une actrice. Elle ne joue pas, et le revendique haut et fort. Ce que nous allons voir, c'est la réalité, et il vaut mieux s'accrocher !

Tout au long du film, ce personnage haut en couleur nous fait partager son quotidien à travers diverses enquêtes, scènes de crimes et interrogatoires de prévenus. Le tout sans langue de bois et sans pincettes. Le politiquement correct n'est pas de mise.

Des scènes toutes plus invraisemblables les unes que les autres se succèdent, allant de l'exhumation d'un cadavre à la découverte de caves glauques où sont stockées des pièces à conviction, en passant par des auditions presque surréalistes qui nous en apprennent un rayon sur les pratiques sadomasochistes, ou encore sur les dérives de la consanguinité et les talents de self-défense de l'héroïne.

Un fait est certain : pendant 1h30, la salle entière rit à gorge déployée.

Et pourtant, le film – bien que drôle – n'en reste pas moins émouvant. Anne Gruwez apparaît comme une femme franche, directe et sans filtre, certes, mais loin d'être dénuée de sensibilité. Elle ne triche pas et tente, quelle que

soit la situation à laquelle elle est confrontée, de faire preuve d'humanité et d'empathie, tout en gardant son sens de l'humour décapant pour, certainement, prendre de la distance face à une réalité sociale souvent difficile.

Si cet humour peut irriter certains, ou sembler déplacé, il est indéniable qu'elle fait preuve de respect envers les justiciables et met un point d'honneur à être comprise par ceux qu'elle a en face d'elle.

À la fin du film, les différents acteurs du monde judiciaire présents se sont empressés de faire part de leur opinion. Sans grande surprise, les avis sont mitigés. Certains sont dithyrambiques et ont été sensibles à l'originalité du personnage. D'autres sont véritablement choqués, parfois cinglants dans leurs critiques, affirmant que le film va trop loin, donnant une mauvaise image de notre système judiciaire, violant le secret de l'instruction, et se basant principalement sur la moquerie exercée à l'endroit des personnes filmées, que ce soient les avocats ou les justiciables. Et c'est surtout ce dernier point qui fâche.

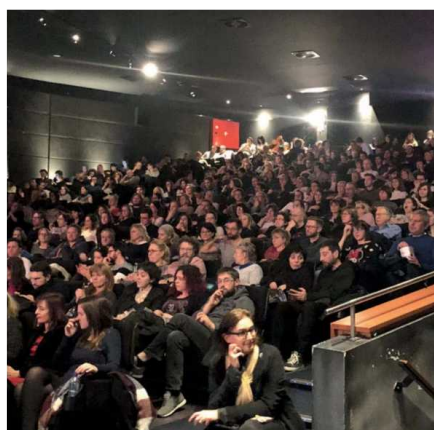
Écoulant attentivement les divers points de vue, une question me vient immédiatement à l'esprit : pourquoi la réalité choque-t-elle tant ?

Pourtant, c'est bien là le concept même de Strip-tease : filmer la réalité de conversations prises sur le vif, privilégiant les protagonistes en effaçant les commentateurs, afin que le spectateur puisse se reconnaître et s'identifier. Et c'est précisément ce que nous faisons tout au long du film ! Nous avons tous, un jour, été confrontés à une de ces situations. Nous pourrions tous, sans exception, citer au moins un dossier à ce point mauvais qui nous a amené à choisir le silence plutôt qu'une quelconque défense, préservant ainsi notre crédibilité, ou encore parler de certains clients envers lesquels nous avons pu avoir des paroles inappropriées, car nous étions bien incapables de communiquer adéquatement avec eux. Anne Gruwez, au moins, a ce mérite.

Sur ces réflexions, je me rendais compte que le débat était alors tout autre : étions-nous finalement prêts à accepter les images que nous renvoyait le film ? Étions-nous véritablement offensés par les prétendues moqueries envers les personnes filmées, ou plutôt par le constat que certaines situations sociales difficiles nous échappent ? Ne pouvions-nous pas accepter que, parfois, l'humour reste la meilleure défense sans pour autant être dénigrant ?

Si l'on peut comprendre que certains aient été mal à l'aise face à cette réalité, je pense – mais cet avis n'engage que moi – que le but de ce film n'était pas de se moquer ou de rire au détriment de ces personnes mais bien de nous montrer une vérité sociale et judiciaire, que certains (trop) préfèrent peut-être ne pas voir, d'une manière instructive, drôle, humaine et émouvante.

Après tout, nous étions prévenus : ce n'est pas du cinéma, c'est pire ! Oui, c'est pire... c'est la réalité, n'en déplaise à certains.





par
Cédric Lefèvre

LA PIÈCE DE THÉÂTRE « TOUT VA TRÈS BIEN », CÔTÉ PILE CÔTÉ FACE

J'avais entendu Gilles Dal tôt le matin sur la Première (oui, vous savez, cette radio pas pour les moins de vingt ans, mais où toutes les émissions ne sont pas mauvaises, désuètes ou stupides, bien loin de là), non pas à l'occasion d'une de ses chroniques, parfois pourries, parfois purulentes, souvent percutantes à souhait, mais, pour une fois, présentateur (voire vendeur) de la pièce qu'il a écrite.

J'ai reçu dans la même matinée le mailing du jeune barreau qui propose comme activité de se rendre à une des représentations (à se de-



mander si l'auteur de la pièce est pistonné par un, voire deux, ancien(s) président(s) de la Conférence).

Quand les signes vous apparaissent, il ne faut pas chercher à aller à leur rencontre, rendez-vous au TTO.

La soirée a été bonne, le resto après avec des amis aussi, mais qu'en retenir ?

Tout d'abord, la procrastination ne fait pas partie du vocabulaire de Gilles et Delphine. Il leur fallait agir, là, maintenant, chacun avec leurs armes, faire part de la situation vécue, essayer d'améliorer le sort de parents confrontés, comme eux, à la maladie grave de leur enfant. Cela fait partie de la catharsis de l'auteur, des parents, mais aussi de tout spectateur, car la maladie fait partie de notre société et en est un de ses reflets les plus marquants.

La pièce est un mélange de quipro-

quos, de scènes ubuesques, d'amour, d'humour et d'humeur.

Laurence Bibot est évidemment excellente, dans son élément, dans un rôle de composition tracé pour elle, en tant qu'électron libre, passant d'un personnage à l'autre : ami malade, famille mal à l'aise, médecin ou psy malencontreux...

J'ai été fort impressionné par l'actrice qui campe le rôle de Delphine avec un mimétisme fort à propos.

Il est probablement plus difficile de jouer Gilles, dépeint par... Gilles, avec son esprit vif, acéré, de répartie, sans oublier son côté « artiste » à ses heures, mais l'acteur s'en sort très bien.

La fin de la pièce est déjà de nature à vous faire plus réfléchir que rire. Le lendemain, on est plus mal à l'aise, peut-on réellement rire du sujet traité ? Mais en réalité ce n'est pas du sujet dont on rit, c'est de la manière



dont il est traité. Cela m'a fait penser à *C'est arrivé près de chez vous*, à certains épisodes de *Strip-tease*, ou plus récemment de *Ni juge, ni soumise*. Gilles a manifestement bu de ce lait-là. Il n'est pas le seul.

Il n'y a finalement pas de jument grise morte, d'écurie ou de château brûlé, ni de marquis suicidé.

Mais, à part ça, Madame la Marquise, on rit, on pleure, on pense, bref, on vit.

Tout va très bien, tout va très bien, merci de nous rappeler l'essentiel.



Les langues du monde
au cœur de l'Europe

Depuis plus de 21 ans au service
des avocats de tous les barreaux
de Belgique et à l'étranger

Traductions juridiques, techniques, médicales
et financières

Toutes langues

Avenue Louise 146 • 1050 Bruxelles • Tél. +32 2 646 31 11
Fax : +32 2 646 83 41 • translat@pauljanssens.be



PAUL JANSSENS SA
INTERNATIONAL

www.pauljanssens.com

SPECTACLE « PEINES PERDUES » D'EDGAR SZOC

Jeudi 3 mai 2018

Les humoristes croient que c'est un bon chercheur. Les chercheurs croient que c'est un bon humoriste. Mais venez quand même : il a promis de prendre une douche ce jour-là.

Chroniqueur bien connu de l'émission « C'est presque sérieux » sur La Première, Edgar Szoc a accepté l'invitation de la Conférence et rejouera son spectacle « Peines perdues » – un *half man show* – au vestiaire des avocats.

Lieu : vestiaire des avocats, palais de justice

Heure : 20h00

Prix :

- Membres de la Conférence : 10 €
- Non-membres de la Conférence : 15 €



VISITE GUIDÉE « LE STREET ART DANS LA RUE ET AU MUSÉE »

Dimanche 6 mai 2018



Les plus attentifs l'auront sans nul doute remarqué, la Conférence a porté, cette année, un intérêt tout particulier à l'art urbain.

Elle persiste et signe en vous proposant une visite guidée de deux heures et demie. Cette visite débutera au MIMA. Etabli aux anciennes Brasseries Belle-Vue le long du canal, le MIMA propose des expositions temporaires, une collection permanente, des rencontres, des projections, des concerts et des performances. La visite vous emmènera ensuite à la découverte du *street art* sur les murs des rues du centre-ville de Bruxelles.

La visite est accessible aux moins valides.

Lieu : point de départ de la visite : MIMA, quai du Hainaut 41, 1080 Bruxelles

Heure : 15h00

Prix : (comprenant la visite guidée et l'accès au MIMA)

- Membres de la Conférence : 15 €
- Non-membres de la Conférence : 20 €

VISITE GUIDÉE DE L'EXPO « FERNAND LÉGER, LE BEAU EST PARTOUT »

Jeudi 24 mai 2018

BOZAR consacre une exposition à l'un des artistes modernes les plus connus, observateur passionné d'un siècle bouillonnant : Fernand Léger. Le paysage urbain, traversé de véhicules et de machines, était son environnement de prédilection. Ancien apprenti architecte, fasciné par les poètes d'avant-garde comme par la publicité, autant d'influences qui transparaissent dans son œuvre, Léger a également travaillé avec des réalisateurs, des chorégraphes et des compositeurs, concevant décors et costumes.



La Conférence vous propose une visite guidée qui permettra de découvrir les mille facettes de ce géant du XXe siècle.

Lieu : BOZAR, rue Ravenstein, 23 à 1000 Bruxelles

Heure : accueil des participants 19h00, départ de la visite 19h30

Prix : (comprenant la visite guidée et l'accès à l'exposition)

- Membres de la Conférence : 20 €
- Non-membres de la Conférence : 22 €

BO ZAR

CINÉ-CLUB « PRÉSUMÉ COUPABLE »

Mardi 29 mai 2018

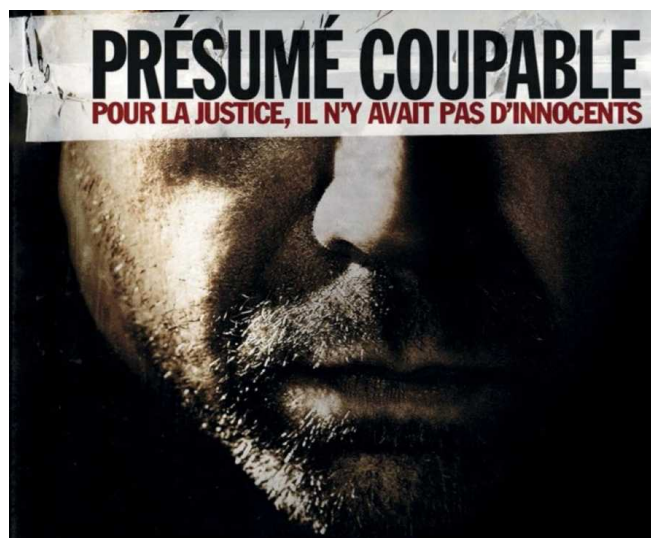
Présumé coupable raconte le calvaire d'Alain Marécaux – l'huissier de justice de l'affaire d'Outreau – arrêté en 2001 avec sa femme et 12 autres personnes pour d'horribles actes de pédophilie qu'ils n'ont pas commis. C'est l'histoire de la descente aux enfers d'un homme innocent face à un système judiciaire incroyablement injuste et inhumain, l'histoire de sa vie et de celle de ses proches broyées par une des plus importantes erreurs judiciaires de notre époque.

La projection sera suivie d'un débat en présence de Madame Berta Bernardo Mendez, juge d'instruction, et de Monsieur Jean-Michel Le Moine, commissaire de police.

Lieu : vestiaire des avocats, palais de justice

• **Heure :** 19h00

• **Prix :** 10 €



SPECTACLE « FISH AND CHIPS » DE NATHALIE PENNING ET NATHALIE UFFNER

Jeudi 31 mai 2018

Quand sa coanimatrice perd les eaux en plein tournage, la présentatrice vedette d'une émission culinaire de légende doit se trouver au plus vite un nouveau faire-valoir. Malheureusement, les candidates au poste ne se bousculent pas sur le plateau. La productrice du programme décide alors de se sacrifier et d'assurer le remplacement au pied levé. Seul souci : les deux femmes se détestent cordialement. Entre sourires d'apparat et guerre de tranchées, Mesdemoiselles Fish et Chips nous mitonnent une mixture délicieusement acide, à dévorer rehaussée d'un nuage de laque Elnett.

La Conférence vous emmène voir le tout dernier spectacle de notre confrère Nathalie Penning et sa comparse et amie Nathalie Uffner.

Et avec pour sous-titre « Morues en papillote », on s'attend au meilleur... et au pire... !

Lieu : TTO Théâtre de la Toison d'Or, galerie Toison d'Or, 396-398 à 1050 Bruxelles

Heure : 20h30

Prix :

• Membres de la Conférence : 20 €

• Non-membres de la Conférence : 22 €

SUB ROSA - BIS - SPECTACLE

Mardi 19 juin 2018

C'est l'histoire d'un vol : celui d'une boîte de magie.

Un carnet de voyage drôle et poétique dépeignant, sous la forme d'un seul en scène magique, le difficile apprentissage des mystérieux secrets d'un art impossible remontant à la plus haute Antiquité.

C'est l'histoire d'un envol aux quatre coins du monde à la rencontre des Maîtres de l'illusion.

C'est une réponse à la récurrente question : comment devient-on magicien ?

Artiste : Me Cavit Yurt, prestidigitateur, avocat, secrétaire de la Conférence

Lieu : vestiaire des avocats, palais de justice

Heure : 20h00



Durée du spectacle : 1 heure sans entracte

Prix :

• Membres de la Conférence : 10 €

• Non-membres de la Conférence : 15 €

TOURNOI DE GOLF

Vendredi 4 mai 2018

La Conférence vous convie à son traditionnel tournoi de golf.

Confrères golfeurs de Belgique, vous êtes tous les bienvenus ! L'occasion vous est donnée de venir vous détendre et de faire du sport dans le cadre privilégié du Royal Golf Club de Waterloo, sur le terrain de la Marache.

Lieu : Royal Waterloo Golf Club - Vieux chemin de Wavre, 50 à 1380 Lasne - Terrain de la Marache

Heure : 12h00

Programme de la journée :

- de 12h00 à 14h30 : départs (rendez-vous 30 minutes avant le départ souhaité au caddy master)
- 19h00 : remise des prix suivie du dîner

Prix :

- Inscription au tournoi (Membre/Non-membre de la Conférence) : 10/15 €
- Green fee pour les non-membres (hcp maxi = 28.4) : 65 €

- Dîner (3 services + forfait eaux, café et 1/2 bouteille de vin/pers.) : 45 €

Inscription : l'inscription préalable et obligatoire se fait auprès du secrétariat de la Conférence (secretariat@cjbb.be) ou via notre site (cjbb.evenbrite.be) pour le 30 avril 2018 au plus tard en précisant systématiquement :

- Votre handicap et votre n° de licence
- Votre partenaire éventuel/ou si vous cherchez à composer une équipe (équipes de 2 ou 3)
- Votre présence au dîner

Paiement préalable au crédit du compte bancaire de la Conférence IBAN : BE68 6300 2151 2134 BIC : BBRUBEBB avec la référence « nom + prénom - tournoi de golf / dîner »

Le classement au tournoi de golf entre en ligne de compte pour la Coupe du jeune barreau !



VENEZ COURIR LES 20 KM AVEC LE CARREFOUR DES STAGIAIRES !

Dimanche 27 mai 2018

C'est avec plaisir que le Carrefour des Stagiaires vous convie à courir les 20 km de Bruxelles qui auront lieu le dimanche 27 mai.

Retrouvez toutes les informations relatives à cet événement sur notre page Facebook : www.facebook.com/carrefourdesstagiaires

Attention! Deadline pour vous inscrire : le 22 avril 2018!

Participer aux 20 km avec le Carrefour, c'est également l'occasion pour vous de rencontrer vos confrères dans une ambiance sportive et conviviale.

En effet, un emplacement a été réservé : les coureurs pourront s'y réunir et leurs affaires y seront gardées en lieu sûr pendant la course.

De même, différentes boissons et snacks vous seront proposés. Des kinés seront également à votre entière disposition !

En outre, le dossard est commandé pour vous par le Carrefour ainsi qu'un T-shirt réalisé spécialement pour l'événement.

Comme chaque année, les bénéfices récoltés par le biais des inscriptions seront intégralement versés à une association caritative. Il s'agit de l'association MadaQuatre. Cette association a notamment à cœur de scolariser les enfants de Madagascar vivant dans une extrême pauvreté.

Prix :

- Stagiaire : 35 €
- Avocat : 45 €
- Extérieur : 45 €



Toutes les réservations via le site de la Conférence : www.cjbb.be

TOURNOI DE TENNIS ET BARBECUE DU JEUNE BARREAU

Dimanche 10 juin 2018

Le traditionnel tournoi de tennis de la Conférence du jeune barreau aura lieu le 10 juin prochain, pour le plus grand plaisir de ses adeptes.

Le tournoi est ouvert à tous et propose des matchs de toutes catégories (simples, doubles, doubles mixtes) et tous niveaux.

Les résultats du tournoi seront pris en compte pour la remise de la Coupe du jeune barreau !

L'accueil des participants (tenue blanche exigée) se fera dès 9 heures du matin afin de lancer les premiers matchs à 9h30. Les finales se joueront en fin de journée.

Une initiation au hockey pour les enfants se déroulera en même temps que le tournoi de tennis.

Après l'effort, le réconfort: participants et spectateurs auront la possibilité de se retrouver autour d'un dîner convivial et d'assister à la remise des prix aux gagnants des différentes catégories.

Ce repas est aussi l'occasion de présenter les futurs candidats à la Commission administrative de la Conférence du jeune barreau ainsi qu'aux élections au Conseil de l'Ordre et au Dauphinat.

Lieu : Royal Léopold Club Tennis, avenue Adolphe Dupuich, 42 à 1180 Bruxelles

Heures :

- 9h00, pour le tennis
- 14h00, pour l'animation hockey
- 19h30, pour le traditionnel barbecue

Prix :

- Tournoi de tennis :
 - Membres de la Conférence : 25 €
 - Non-membres de la Conférence : 30 €
- Initiation au hockey : 5 € par enfant
- Dîner :
 - Membres de la Conférence : 35 €
 - Non-membres de la Conférence : 40 €



TOURNOI DE PÉTANQUE

Mercredi 13 juin 2018

Dans son objectif de s'ouvrir à un maximum de sports, la Conférence organise cette année, outre ses traditionnels tournois de tennis et de golf, un tournoi de pétanque, au sein du magnifique boudrome Charles Piqué, rue de l'Hôtel des Monnaies à Saint-Gilles.

Trois compétitions seront organisées : simple dames, simple messieurs et par équipe (2 ou 3). Les résultats du Tournoi seront comptabilisés pour les coupes du jeune barreau.

Possibilité de petite restauration sur place (moyennant 10 €).

Lieu : Boulodrome Charles Piqué, rue de l'Hôtel des Monnaies, 108 à 1060 Saint-Gilles

Heure : 18h30

Prix :

- Membres de la Conférence : 10 €
- Non-membres de la Conférence : 15 €



CLASSEMENT PROVISOIRE DE LA COUPE DE LA CONFÉRENCE

Coupe Marie Popelin

1. Audrey Lackner	10 points
2. Camille Courtois	8 points
3. Ramona Cojocariu	6 points
4. Audrey Despontin	5 points

Coupe Pierre Paulus de Châtelet

1. Jean-Maël Miché	10 points
2. Alexandre Rigolet	8 points
3. Laurent de Pauw	6 points
3. Ulrich Carnoy	6 points
4. Robin Meylemans	1 point
4. Cavit Yurt	1 point
4. Louis Hoffreumon	1 point

Coupe de la Conférence du jeune barreau

1. Buyle Legal	15 points
1. Eubelius	15 points
2. Origolex	10 points
3. ASAP Avocats	8 points
4. LGD-Law	6 points
4. Carnoy Avocats	6 points
5. Yurt & Yurt	1 point
5. Osborne Clarke	1 point



TROIS CANDIDATS AU BÂTONNAT : **MARIE-FRANÇOISE DUBUFFET** **ARNAUD JANSEN** **MAURICE KRINGS**

A l'approche des élections ordinales, la parole est donnée aux trois candidats au bâtonnat: Marie-Françoise Dubuffet, Arnaud Jansen et Maurice Krings.

Voici leurs réponses aux quatre questions posées par le Carrefour des Stagiaires, la Conférence du jeune barreau, Monsieur le bâtonnier de l'Ordre néerlandais et Monsieur le président d'Avocats.be.



Arnaud Jansen



Marie-Françoise Dubuffet



Maurice Krings

Question du Carrefour des stagiaires : l'accès au barreau et les premières années de stage étant de plus en plus compliqués financièrement pour les stagiaires qui sont rémunérés au barème (qui est inférieur au salaire minimum), ne faudrait-il pas relever les cotisations des tranches supérieures pour diminuer celle des stagiaires et absorber une partie du coût de leur CAPA ?

Marie-Françoise Dubuffet : C'est tenir pour acquis que le coût du CAPA doit être supporté par le stagiaire, ce qui n'a pas toujours été le cas ! Certes, le barreau assume la formation de jeunes avocats qui le quitteront, parfois rapidement. Ce n'est pas, pour autant, en pure perte : ceux-ci deviendront ensuite souvent nos interlocuteurs, sinon nos clients via des départements juridiques. Ceci étant, la formation sera plus que jamais un enjeu majeur dans les années à venir. Elle ne peut pas se résumer à un problème de financement et son coût ne peut certainement pas bloquer l'arrivée de nouveaux talents.

Arnaud Jansen : Je comprends les difficultés du stagiaire rémunéré au barème face aux premiers frais : inscription, CAPA, cotisation à l'Ordre, toge, cotisations sociales. Un étalement du coût du CAPA et des cotisations à l'Ordre jusqu'à 6 paiements/an, pour ceux qui le souhaitent, serait une réponse adéquate. Il faut savoir que notre formation professionnalisante est peu onéreuse au regard de celles d'autres professions et ceci, grâce à la solidarité du barreau. Les stagiaires supportent par ailleurs une cotisation qui couvre uniquement leur coût individuel : assurances professionnelles et participation à Avocats.be. Quoi qu'il en soit, je m'engage, dans la fonction de dauphin, à être attentif aux situations particulières de ceux et celles qui ont la vocation.

S'agissant de la formation initiale de demain, je la souhaite centrée sur la pratique, le monde numérique, les legaltech et l'intelligence artificielle (dont la justice prédictive), l'éthique et la recherche de sens, la transversalité des savoirs et le travail collaboratif, les MARC et l'empathie (que la machine ne peut dupliquer), les besoins du client et, bien entendu, le cœur de la profession : la déontologie. Cela formera, j'espère, des avocats épanouis tant dans leur vie professionnelle que privée.

Maurice Krings : S'agissant de la rémunération, je suis partisan d'un relèvement des montants du barème : le sondage du Carrefour en 2014 a montré que 68,8 % des stagiaires sont déjà actuellement payés au-dessus du barème (information à affiner). Toutefois, il faut rappeler que le stagiaire n'est ni salarié ni lié par son contrat de stage pour des prestations à temps plein et qu'il doit pouvoir développer sa propre clientèle. Indépendamment du fait que je ne suis pas partisan d'ajouter des contraintes réglementaires supplémentaires, il serait contreproductif de relever le barème s'il devait y avoir de ce fait moins de maîtres de stages offrant du travail. S'agissant des cotisations, une réforme du mode de calcul des cotisations a été mise en œuvre. Même si cela ne paraît pas évident, des efforts substantiels ont déjà été faits dans le sens de plus de justice à ce niveau. Il en est résulté que la cotisation des avocats stagiaires ne couvre pas la totalité de leur coût supporté par le barreau et que d'autre part le coût du CAPA n'est à charge des stagiaires qu'à concurrence de 50 %. Les cotisations des stagiaires (1^{ère} et 2^{ème} année) pourraient être calculées sur la base des rémunérations mentionnées dans le contrat de stage. En contrepartie du coût du CAPA (à considérer comme un investissement), le stagiaire devrait avoir la garantie d'une formation de haut niveau. Je fais des propositions concrètes en ce sens dans mes engagements de candidat dauphin (www.krings2018.be).

Question de la Conférence du Jeune barreau de Bruxelles : on parle beaucoup d'avocats salariés du BAJ, qu'en pensez-vous ?

Marie-Françoise Dubuffet : Le projet pilote actuellement en discussion à l'OBFG part du constat qu'il faut pouvoir fournir une assistance juridique aux plus démunis confrontés à des problèmes multiples (et pas seulement juridiques), nécessitant une approche globale. La question n'est pas tant de savoir si les avocats qui prennent en charge ce type de dossiers seront salariés ou indépendants mais bien d'avoir des avocats dédiés à l'aide juridique qui puissent remplir leur mission dans le cadre d'une structure qui leur assure les facilités matérielles, pas seulement financières, pour traiter ces dossiers particulièrement chronophages et non « rentables ». Le projet pilote s'inspire du système de cabinets d'avocats salariés qui fonctionne au Québec depuis 1972. De manière générale, plus près de nous, la France connaît le statut d'avocat collaborateur salarié. Ce sujet ne doit donc pas être tabou, la seule balise étant l'indépendance de l'avocat avec laquelle il n'y a pas d'accommodement possible.

Arnaud Jansen : Il s'agit d'une proposition, reprise dans le rapport sur l'avenir de la profession, visant à créer un cabinet expérimental de 4 à 5 avocats ayant deux ans de tableau employés par une ASBL, sous l'autorité du bâtonnier. Ces avocats, sans clientèle privée, se dédieraient aux justiciables les plus précarisés. Coût annuel estimé, avec secrétaire : 420.000 € ; durée du projet : 3 ans.

Mes constats : 1) certains cabinets sont déjà totalement ou largement consacrés au BAJ - ce qui me paraît excellent et répond en partie au projet ; 2) le salariat n'est pas l'objectif, une collaboration traditionnelle convient aussi ; 3) *quid* des autres BAJistes ? Je souhaite une démarche qui prenne en considération l'ensemble de ceux-ci.

Maurice Krings : Dans un système clos à vases communicants, ce que l'on donne à l'un est nécessairement retiré à un autre. Les avocats BAJistes voient, à raison, d'un très mauvais œil un projet qui comporte des risques de BAJ à deux vitesses : d'un côté un BAJ d'avocats salariés travaillant dans une structure créée par le barreau à laquelle serait assigné un objectif d'équilibre financier et, d'un autre côté, un BAJ d'avocats indépendants qui devraient assumer tous les risques de la rentabilité de leur activité. Je ne veux pas être un bâtonnier suscitant de la discorde au sein du barreau. Que l'on réfléchisse à améliorer le fonctionnement de l'AJ, je dis oui ; mais que l'on crée une division au sein des avocats BAJistes, je m'y opposerai. Dans mes engagements de candidat dauphin (www.krings2018.be), je fais des propositions concrètes, difficiles à réaliser mais réalistes, pour améliorer les conditions de travail des BAJistes, pas en vue de les diviser.

Question de Jean-Pierre Buyle, Président d'Avocats.be : quelle serait idéalement la première décision que vous prendriez, vous et votre conseil de l'Ordre, si vous deviez entrer en fonction comme bâtonnier le 1er septembre 2020 ?

Marie-Françoise Dubuffet : Pour prendre une décision, il faut en avoir le pouvoir. Cette question suppose que le bâtonnier et le conseil de l'Ordre aient, dans deux ans, conservé leur statut actuel. Même si c'est le cas, il ne faut pas oublier qu'ils ont perdu leur pouvoir disciplinaire et qu'ils n'ont plus qu'un pouvoir réglementaire résiduaire. Le conseil de l'Ordre présidé par le bâtonnier est devenu essentiellement un organe de réflexion. Ceci étant, comme « actionnaire majoritaire » de l'OBFG, il doit pouvoir peser sur les décisions qui y sont prises, prendre l'initiative de tout projet utile à la profession et exercer un réel contrôle sur la politique menée en son nom. Pour le surplus, je ne peux pas décider quelles seront les priorités du conseil de l'Ordre, organe collégial, qui sera en place dans deux ans : pendant sa campagne, le bâtonnier Buyle, aujourd'hui président de l'OBFG, ne pouvait deviner qu'en novembre 2008, la Cour européenne rendrait l'arrêt Salduz qu'il a pourtant dû mettre en œuvre pendant son bâtonnat ! Sinon, à titre personnel, le 1^{er} septembre 2020, je déciderai d'ouvrir les portes de la salle du Conseil pour un bâtonnat de transparence et j'éteindrai mon GSM pendant les séances par respect pour la fonction.

Arnaud Jansen : Il y a une décision symbolique qui a du sens aujourd'hui et aura du sens en septembre 2020 : accorder le titre d'avocate d'honneur du barreau de Bruxelles à Marie Popelin, première femme docteur en droit. Elle fut refusée au serment et ce fut une injustice. Nous rappellerons à cette occasion la solidarité et la nécessaire cohésion de tous autour du titre d'avocat, car, que l'on ait une pratique judiciaire ou de conseil, que l'on défende les plus démunis ou des multinationales, nous sommes gardiens des mêmes trésors : l'indépendance et le secret professionnel qui justifient la confiance légitime des clients.

Maurice Krings : Je soumettrai au conseil de l'Ordre une proposition d'instaurer la gratuité des dépôts de conclusions et pièces via la DPA. La « taxe » de 9 € ou 3 € exigée des avocats est une erreur.

Question de Patrick Dillen, Bâtonnier de l'OVb : quels sont les projets que vous voudriez développer avec l'Ordre néerlandais ?

Marie-Françoise Dubuffet : Les deux barreaux coexistent sur un même territoire à Bruxelles dite capitale de l'Europe. Les relations entre les deux barreaux vont du simplement courtoises à excellentes selon les bâtonniers (ou bâtonnières mais uniquement du côté flamand...) en fonction. Je songe donc à structurer un mode de travail en commun qui puisse, indépendamment de la composition changeante des organes respectifs, travailler sur des projets précis.

Arnaud Jansen : Nous appartenons au même barreau, celui de la capitale européenne. Nous partageons nombre de spécificités, comme l'indique la récente radiographie de l'Ordre français. Pourquoi ne pas poursuivre ensemble le développement de l'incubateur européen ? Beaucoup de confrères cohabitent en association : pour régler des questions déontologiques communes, nous pourrions créer une structure pérenne. Pensons à la Fondation Poelaert, projet commun, devenue incontournable pour la défense de notre cher Palais : cette initiative dépasse l'entente ponctuelle entre bâtonniers. Les résultats sont là, la rénovation du Palais est en cours (certes pour 15 ans...).

Maurice Krings : Beaucoup de projets ! Œuvrer concrètement pour que nos deux déontologies restent étroitement unies, pas seulement dans leur formulation réglementaire mais également dans leur application au quotidien. Faire davantage connaître aux avocats de chaque Ordre les formations permanentes organisées par l'autre Ordre, de manière à favoriser les contacts entre les avocats des deux Ordres et un partage des expériences, par exemple dans la perspective d'un éventuel rapprochement structurel des deux Ordres. Restaurer l'image de la justice notamment en exigeant sans relâche des pouvoirs publics qu'ils rendent sa dignité à notre Palais de justice.





Ecrin d'art, de nature et de gastronomie

Laissez-vous séduire le temps d'un weekend par les joyaux du parc national « De Hoge Veluwe » et l'héritage surprenant laissé aux Pays-Bas par le couple Kröller-Müller.

Dans ce havre de paix de plus de cinq mille hectares, la faune sauvage et les paysages exceptionnels dessinés par Monsieur Kröller séduiront les amoureux de nature tandis que les férus d'art s'émerveilleront devant l'impressionnante collection de peintures et sculptures rassemblée par Madame Müller (Van Gogh, Picasso, Monet, Mondrian...).

Sous les derniers rayons du soleil, nous partirons à la rencontre des cerfs, mouflons et sangliers occupant les lieux en toute liberté, avant de terminer la soirée par un éveil de nos papilles dans un restaurant étoilé.

Nous terminerons le weekend par la dégustation d'un fromage produit par une ferme biologique qui nous dévoilera ses secrets, et nous nous dirons au revoir en début d'après-midi autour d'une bonne crêpe.

Programme :

Vendredi : Arrivée et dîner à l'hôtel (Bilderberg Wolfheze ****)

Samedi : Petit-déjeuner à l'hôtel

Visite guidée (à pied ou en bus) du parc national « De Hoge Veluwe » et choix l'après-midi entre une balade à vélo, la découverte du pavillon de chasse Saint-Hubert ou le musée « Kröller-Müller »

Dîner gastronomique au restaurant « Het Koetshuis »

Dimanche : Petit-déjeuner à l'hôtel

Visite d'une ferme biologique et découverte du processus de fabrication du « Brandroodkaas »

Déjeuner dans une crêperie en face de la ferme

Prix* :

Stagiaires membres (chambre partagée à 3 ou à 4) : 199 €

Avocats membres < 10 ans : 265 €

Avocats membres > 10 ans : 290 €

Non-membres : 300 €

Enfants et single : nous contacter

*Un supplément pourrait être demandé pour les activités facultatives.



du 28 au 30 septembre 2018



© Greet Kok



LA CJBB EN HAÏTI : LE TRAVAIL CONTINUE



par
François Viseur

C
hers amis,

Il y a quelques mois, Franciska Bangisa, Julie Martens et moi-même nous rendions, à nos frais, en Haïti, pour mieux comprendre les réalités locales et la manière dont nous pouvions aider l'ONG Géomoun dans son travail avec les mineurs en conflit avec la loi.

A l'occasion de ce déplacement riche en rencontres, nous avons pris conscience de l'ampleur de la tâche et des graves difficultés que connaît le système judiciaire haïtien dans son ensemble et particulièrement dans le traitement des mineurs en conflit avec la loi. Ainsi, la loi haïtienne ne prévoit pas l'incarcération des mineurs en prison... et c'est pourtant en prison que nous avons pu constater les terribles conditions dans lesquelles les mineurs étaient traités, souvent incarcérés pour des faits mineurs comme le vol.

Il est plus que jamais nécessaire de permettre aux acteurs judiciaires haïtiens de disposer d'informations exactes et pertinentes sur la manière dont la loi haïtienne, ainsi que les conventions internationales dont Haïti est membre, imposent de traiter les mineurs en conflit avec la loi. Il y a de la bonne volonté à tous les niveaux mais un cruel manque d'information sur les lois en vigueur.

Rémus Lature, le juriste de Géomoun à Jacmel, qui faisait partie de l'équipe qui nous a accueillis en décembre, a rédigé un premier *Vade-Mecum* à destination des acteurs de justice à Haïti.

Géomoun nous a demandé de les aider à étoffer et approfondir ce *Vade-Mecum* afin d'en faire un document diffusable à tous, dans la région de Jacmel d'abord et, pourquoi pas, dans tout Haïti ensuite.

Julie et Franciska ont donc accepté de travailler sur le *Vade-Mecum* de Rémus en y ajoutant les références aux conventions internationales adéquates ainsi qu'en restructurant le document de manière plus systématique. Ce travail, réalisé en étroite collaboration avec les équipes haïtiennes de Géomoun, devrait permettre d'aboutir à un document complet recueillant l'assentiment des magistrats et de la police travaillant avec les mineurs à Jacmel.

Ce travail devrait se poursuivre jusqu'à l'été.

Ensuite, dès qu'un consensus existera quant au document, celui-ci sera complété par des illustrations devant permettre aux acteurs de terrain de comprendre en quelques schémas les lois qui s'appliquent aux mineurs en conflit avec la loi et, espérons-le, de trouver des alternatives à leur enfermement.

Enfin, le document sera traduit en créole et édité dans une version bilingue français-créole, avec la collaboration de la CJBB.

Nous continuerons à vous tenir informés de l'évolution de ce projet.

Si vous souhaitez nous aider, que ce soit financièrement ou matériellement, n'hésitez pas à prendre contact avec nous via l'adresse: president@cjbb.be.



Qui sera le nouveau **LE JEUNE?** Qui sera le nouveau **JANSON?**

17 MAI 2018

Jules Le Jeune est né en 1828 et mort en 1911. Il commence sa carrière comme avocat au barreau de Bruxelles. En 1860, âgé de 32 ans, il devient avocat au barreau de cassation où il passe une grande partie de sa vie, plus de 50 ans. Connu pour passer la plupart de son temps au palais de justice, Me Le Jeune était réputé pour ses talents d'orateur. Il fut appelé en 1887 par Auguste Beernaert, Président du Conseil, pour être à la tête du Ministère de la Justice. Il occupa le poste de ministre de la Justice jusqu'en 1894.

Paul Janson est né en 1840 et mort en 1913. Il fut un brillant avocat, plaçant et remportant de nombreux procès. Son premier grand triomphe a lieu lors de l'affaire De Buck, concernant des captations de testaments, qui reflétait l'animosité dressant alors l'un contre l'autre les partis catholique et libéral et qui donna lieu à un procès de la cour d'assises du Brabant dont il eut à s'occuper en mai 1864, alors qu'il était encore stagiaire de deuxième année.

Il manifesta très tôt un fort soutien aux réformes électorales ainsi qu'à la branche progressiste libérale. Plusieurs fois député, il milita notamment pour le suffrage universel. Il est le père de Paul-Emile Janson.

L'un et l'autre ont donné leur nom à un prestigieux prix d'éloquence du barreau de Bruxelles, les prix Le Jeune et Janson.

Le concours est ouvert aux stagiaires de deuxième et troisième année. Seuls ou en duo, ils plaideront la cause de leur choix devant un jury composé de la commission et du directoire de la Conférence du jeune barreau, ainsi que de membres de l'Association des prix Le Jeune et Janson. Réalistes ou plus extravagantes, ces plaidoiries n'obéissent qu'à une seule règle : celle de l'originalité.

Chaque candidat disposera d'une dizaine de minutes pour emporter la conviction du jury. Il tentera de parvenir au subtil équilibre que Cicéron résume en trois mots: instruire, plaire et émouvoir. *Docere, placere, movere.*

Le concours Le Jeune et Janson est une occasion unique pour les jeunes avocats de démontrer leur goût et leur maîtrise de ce qui fait l'essence de notre profession.

Amis stagiaires, saisissez l'opportunité qui vous est offerte et tentez de remporter l'un des prix. Si vous deviez encore hésiter, prenez contact avec les commissaires du jeune barreau... ils sauront vous convaincre de relever ce défi !

La promotion de cette année portera le nom de Me Jean Jonas, prix Le Jeune en 1942.

Les candidats sont invités à se manifester pour le 10 mai 2018 au plus tard, par courriel : secretariat@cjbb.be.

La participation au concours est gratuite, tant pour les spectateurs que pour les candidats.

Lieu : palais de justice – salle 1.33

Heure : 16h00

Prix : gratuit

Inscription : pour le 10 mai 2018 au plus tard, par courriel : secretariat@cjbb.be.

La proclamation des résultats du prix d'éloquence sera suivie d'un dîner convivial. Les lauréats, les participants au concours, leurs amis et les membres de leur famille sont tous chaleureusement conviés à s'inscrire au dîner des Prix Le Jeune et Janson (inscriptions au dîner : www.cjbb.be).



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU

Chers Confrères,

A la veille de la fin de l'année judiciaire, la Conférence du jeune barreau se réunira pour renouveler une partie de son équipe.

A cette occasion, nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale annuelle de la Conférence du jeune barreau qui aura lieu le jeudi 21 juin 2018 à 15 heures au Palais de justice (salle 0.23).

La présente invitation tient lieu de convocation.

L'ordre du jour sera le suivant :

- rapport du secrétaire de la commission administrative
- rapport de la trésorière de la commission administrative
- approbation des comptes et décharge aux membres de la commission administrative 2017-2018

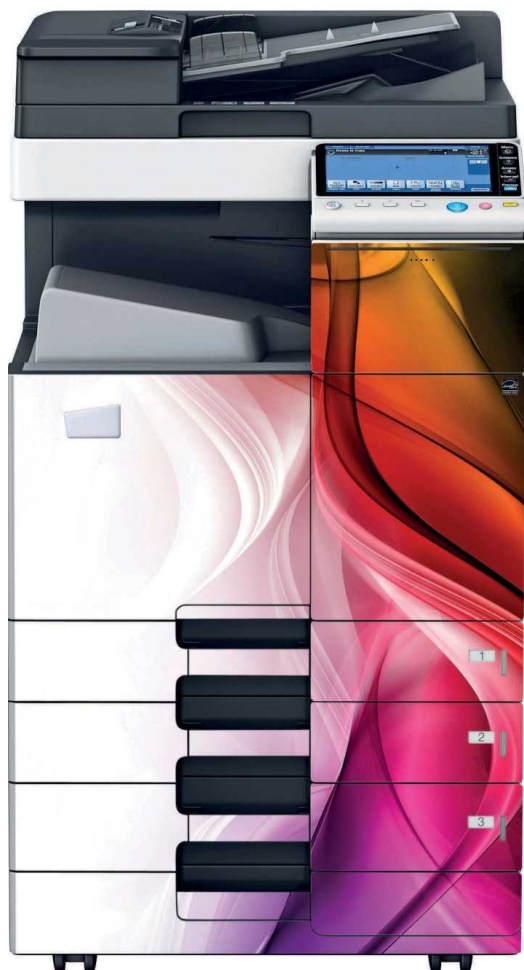




- élection de la commission administrative pour l'année judiciaire 2018-2019 :

- élection d'un président, d'un vice-président et d'un directeur en remplacement de Maître **François Viseur**, de Maître **Anne-Claire Dombret** et de Maître **Céline Wiard**, sortants et non rééligibles
- élection de l'orateur de rentrée pour l'année judiciaire 2019-2020
- élection de cinq membres de la commission administrative en remplacement de Maître **Cavit Yurt**, Maître **Panagiota Baloji**, Maître **Annabelle Troch**, Maître **Olivia Ledoux** et Maître **Justine Philippart**, sortants et non rééligibles

En application de l'article 22 des statuts de l'ASBL, les candidatures à la commission administrative doivent être adressées par écrit, sous le parrainage de dix membres de la Conférence au moins, pour le 12 juin 2018 au plus tard, au président de la Conférence à l'adresse du secrétariat sis au Palais de justice, place Poelaert à 1000 Bruxelles. Seuls les avocats du barreau de Bruxelles, membres et en règle de cotisation, pourront présenter leur candidature et prendre part au vote. Les membres pourront se faire représenter pour le vote lors de l'assemblée générale moyennant une procuration écrite, conformément au modèle arrêté par la commission administrative (disponible sur le site internet www.cjbb.be) et mentionnant les points de l'ordre du jour sur lesquels ils autorisent leur mandataire à voter en leur nom. Chaque membre prenant part au vote ne pourra être porteur que d'une procuration maximum.



KONICA MINOLTA

Copyburo, le spécialiste des solutions d'impression professionnelle Konica/minolta et partenaire du Secib, le spécialiste des solutions de gestions des cabinets d'avocats, s'associent pour soutenir la conférence du jeune barreau de Bruxelles.

☎ 02 / 551.07.60

@ pm@copyburo.be

🌐 www.copyburo.be

42/44 rue de la Vénérerie, 1170 Bruxelles

MIDIS DE LA FORMATION

La prescription en matière pénale (spécialement en droit de la circulation routière)

3 mai 2018 | *salle des audiences solennelles de la cour d'appel*

Intervenants : Me **Cavit Yurt** et Me **Onur Yurt**, avocats au barreau de Bruxelles

Projet de réforme du droit des entreprises : les changements annoncés par le gouvernement

7 mai 2018

Intervenants : Me **Stéphanie Davidson** et Me **Anne Dejemeppe**, avocats au barreau de Bruxelles.

Les sols pollués et leur traitement dans la législation wallonne après l'adoption du décret du 28 février 2018

8 mai 2018

Intervenant : Me **Valérie Vandegaart**, avocat au barreau de Bruxelles

Le temps de travail à la lumière de l'arrêt "Pompiers de Nivelles" de la CJUE

24 mai 2018

Intervenant : Me **Pierre Joassart**, avocat au barreau de Bruxelles

Bien structurer ses conclusions : l'avis d'un magistrat sur l'application de l'article 744 du Code judiciaire

28 mai 2018 | *salle des audiences solennelles de la cour d'appel*

Intervenant : M. **Marc Bosmans**, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles et président f.f. de la chambre des marchés

Le blanchiment

4 juin 2018

Intervenant : Me **Sabrina Scarna**, avocat au barreau de Bruxelles, chargée de conférence à l'ULB

La responsabilité des pouvoirs publics

7 juin 2018

Intervenant : Me **Jérôme Sohier**, avocat au barreau de Bruxelles

Le point sur l'état du droit du procès civil après les lois pot-pourri I à V

14 juin 2018 | *salle des audiences solennelles de la cour d'appel*

Intervenant : Me **Jacques Englebert**, avocat au barreau de Namur, assesseur à la section législation du Conseil d'Etat

La prévention des mécanismes de manipulation conjugale et intrafamiliale

18 juin 2018

Intervenant : Madame **Julie Arcoulin**, coach spécialisée en développement personnel et relationnel

Lieu et heure :

Salle Marie Popelin (rue de la Régence 63 à 1000 Bruxelles)
(sauf les MDF du 3 mai, 28 mai et 14 juin : voir ci-dessus)
De 12h à 14h

Participation aux frais :

Stagiaires : 10 €
Autres participants : 15 €
Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation.

Formation permanente :

La participation au midi de la formation donne droit à 2 points de formation permanente¹.
Une attestation sera remise aux participants le jour même.

¹ Sous réserve d'agrément par l'OBFG.

Inscriptions :

Inscription préalable et paiement en ligne exclusivement via le site de la Conférence du jeune barreau : www.cjbb.be

En cas de problème, veuillez adresser un courriel à mdf@cjbb.be.

Attention, les midis de la formation commencent à 12h00 ; en cas de forte affluence, à compter de 12h15, la Conférence se réserve le droit de redistribuer les places des absents à ceux qui sont sur place. Par ailleurs, dans la même hypothèse, nous ne pouvons plus garantir l'obtention de sandwiches aux retardataires.

CJBBACK TO SCHOOL

La Conférence du jeune barreau vous emmène sur les bancs de la fac avec un nouveau type de formation centrée sur les aspects fondamentaux d'une matière.

Jeune confrère qui a mal choisi ses options à la fac ? Confrère expérimenté qui s'interroge sur l'actualité de ce qu'il a appris dans les années 80 dans une matière qu'il ne pratique pas si souvent ? Confrère qui souhaite ajouter une corde à son arc ou simplement désireux d'un rappel général avant de se plonger dans la doctrine la plus pointue ? CJBBack to School est fait pour vous !

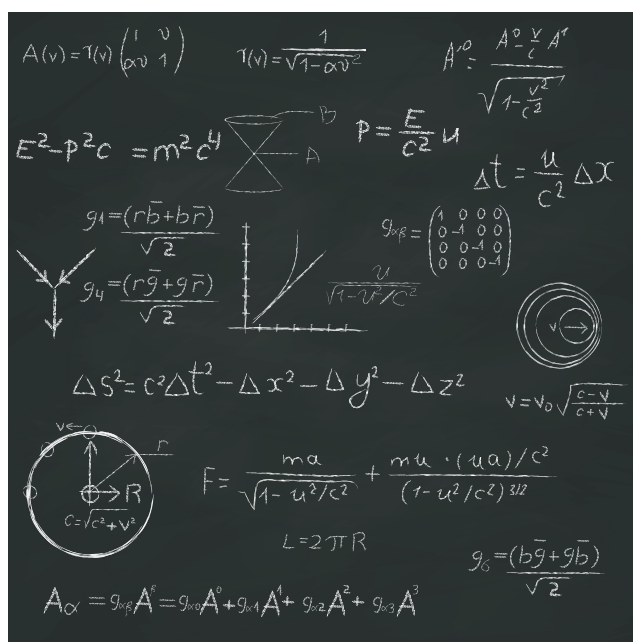
Le concept ? Une formation de trois à quatre heures axée sur les éléments fondamentaux d'une matière : on repart de la base et on insiste sur les premiers réflexes, les incontournables. L'objectif est d'offrir aux confrères un socle de compétence minimal mais suffisamment solide pour lui servir de base dans son développement personnel dans cette matière (des bibliographies détaillées seront notamment fournies ainsi que, le cas échéant, des références d'arrêts fondamentaux).

7 juin 2018 :

La procédure civile par Me François Balot et Me Manon Philippet

15 juin 2018 :

La procédure pénale par Me Anthony Rizzo



Lieu :

Salle Marie Popelin (Rue de la Régence, 63 à 1000 Bruxelles).

Heure : de 14h00 à 17h30-18h00.

Prix :

Membres de la Conférence et stagiaires : 40 €

Non-membres de la Conférence : 50 €

Formation permanente :

La participation à la formation donne droit à 3 points de formation permanente OBFG.¹ Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Inscription préalable et paiement en ligne exclusivement via le site de la Conférence du jeune barreau : www.cjbb.be

En cas de problème, veuillez adresser un courriel à mdf@cjbb.be.

Attention, les midis de la formation commencent à 12h00 ; en cas de forte affluence, à compter de 12h15, la Conférence se réserve le droit de redistribuer les places des absents à ceux qui sont sur place. Par ailleurs, dans la même hypothèse, nous ne pouvons plus garantir l'obtention de sandwiches aux retardataires.

¹ Sous réserve d'agrément par l'OBFG.

COLLOQUE

L'urgence dans la vie de l'entreprise

Jeudi 24 mai 2018

Toute crise dans la vie d'une entreprise pose la question de la capacité de celle-ci à trouver une réponse adéquate et urgente à la situation à laquelle elle est confrontée.

Jean-François Germain a réuni des spécialistes renommés du droit des affaires pour traiter, le temps d'une après-midi d'étude, des multiples questions liées à cette thématique et qui touchent à des sujets aussi variés que les processus décisionnels des organes sociaux, l'intervention de tiers - mandataires ou décideurs, dans un cadre judiciaire ou extrajudiciaire -, les modalités de règlement des blocages au sein de l'actionnariat, la gestion des interventions de l'autorité, etc.

Programme :

Coordination scientifique : Me J.-F. Germain

- 13h30** Accueil des participants
- 13h45** Mot d'introduction par **François Viseur**
- 14h00** **Xavier Dieux** : Décisions urgentes et fonctionnement des organes sociaux
- 14h30** **Cédric Alter** et **Arnaud Lévy Morelle** : La mise sous tutelle judiciaire de la société
- 15h10** **Hakim Boularbah** : L'intervention du Président du tribunal de commerce au bénéfice de l'urgence avérée ou présumée
- 15h40** **Olivier Caprasse** et **Maxime Malherbe** : Entreprises, urgence et modes alternatifs de résolution des conflits
- 16h20** Pause-café
- 16h35** **Emmanuel Roger-France** : Urgence en raison d'une intervention de l'autorité en droit pénal : auditions, perquisitions et saisies
- 17h05** **Marc Fyon** et **Jean-François Germain** : Les mécanismes contractuels de règlement de l'urgence
- 17h45** Fin des travaux

Lieu : SPF Justice - auditoire Bordet (boulevard de Waterloo, 115 à 1000 Bruxelles)

Heure : de 14h à 18h

Prix :

Avec ouvrage : Membres de la Conférence : 130 €
Non-membres de la Conférence : 150 €
Stagiaires : 110 €
Sans ouvrage : Membres de la Conférence : 70 €
Non-membres de la Conférence : 90 €
Stagiaires : 50 €

Formation permanente :

La participation au colloque donne droit à 3 points de formation permanente OBFG.¹ Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire.
Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be

¹ Sous réserve d'agrément par l'OBFG.

COLLOQUE

Les sociétés coopératives

Vendredi 1^{er} juin 2018

Plus qu'une simple forme de société, la coopérative incarne un véritable modèle d'entreprise, caractérisé par la communauté d'intérêts ou de besoins de ses associés.

Présente dans tous les secteurs, de taille et d'organisation variées, la société coopérative a toujours suscité le débat et a donné lieu à de nombreuses discussions qui ont amené, au fil du temps, à régir de manière plus stricte la forme de société coopérative à responsabilité limitée ou, plus récemment, à formuler nombre de critiques liées à l'un ou l'autre fait d'actualité.

La perspective d'un nouveau Code des sociétés et des associations invite à s'intéresser à la définition de ce qu'est une société coopérative, à examiner les spécificités de son fonctionnement que ce soit au regard de sa gouvernance ou dans ses relations avec les associés, ou encore à cerner ses caractéristiques au vu de l'évolution de l'économie collaborative et de la digitalisation de l'économie.

Tels sont les thèmes juridiques que le présent colloque a pour volonté d'aborder, autour d'une forme de société qui trouve son origine au XIX^e siècle mais qui est fondamentalement en ligne avec les besoins contemporains et connaît un très sensible regain d'intérêt en cette ère de l'économie collaborative et de recherche de nouveaux paradigmes.

Il semble utile pour la pratique des avocats, juristes d'entreprise, notaires et professionnels de divers secteurs de connaître les particularités juridiques de cette structure et les évolutions qu'elle connaît et connaîtra dans le projet de Code des sociétés et des associations.

Programme :

Direction scientifique : Me **Julie-Anne Delcorde**

- **Henri Culot** – Cadre juridique général de la société coopérative et perspectives d'avenir
- **André-Pierre André-Dumont** – La gouvernance de la société coopérative
- **Thérèse Loffet** – Les associés de la société coopérative
- **Thierry Tilquin** – La société coopérative comme outil de disruption
- Panel de discussion

Lieu : SPF Justice - auditoire Bordet (boulevard de Waterloo, 115 à 1000 Bruxelles)

Heure : de 14h à 18 h

Prix :

Avec ouvrage : Membres de la Conférence : 120 €
Non-membres de la Conférence : 140 €
Stagiaires : 100 €
Sans ouvrage : Membres de la Conférence : 60 €
Non-membres de la Conférence : 80 €
Stagiaires : 40 €

Formation permanente :

La participation au colloque donne droit à 3 points de formation permanente OBFG.¹ Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire.
Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be

¹ Sous réserve d'agrément par l'OBFG.

COLLOQUE

Les autorisations d'urbanisme à Bruxelles au regard de la réforme du CoBAT

Jeudi 7 juin 2018

La réforme du CoBAT, adoptée au mois d'octobre 2017, apporte une série de nouveautés au niveau des demandes de permis. Elle modifie non seulement le champ d'application des permis de lotir mais instaure également, entre autres, des délais de rigueur, un meilleur encadrement des modifications des demandes de permis, un allègement des obligations en matière d'évaluation des incidences environnementales, une meilleure synergie entre les demandes de permis d'urbanisme et d'environnement en cas de projet mixte.

La réforme est l'occasion de faire le point, de manière pratique, sur les autorisations d'urbanisme en Région de Bruxelles-Capitale. L'objectif du colloque est d'éclairer les avocats, mais également tous les acteurs de l'immobilier bruxellois, sur le champ d'application des permis, le déroulement des procédures d'autorisations d'urbanisme, les critères d'appréciation applicables aux demandes, ainsi que sur la manière de procéder pour introduire un recours. Il s'agit également d'informer sur la façon dont s'articulent ces procédures avec le système d'évaluation des incidences sur l'environnement mis en place à Bruxelles. Enfin, le régime des infractions urbanistiques, fortement amélioré par la réforme du CoBAT, sera également abordé.

Programme :

Présidente : **Diane Déom**, Conseiller d'Etat

1. Les autorités compétentes en matière de délivrance des permis d'urbanisme et de lotir par **Christophe Thiebaut**, avocat au barreau de Bruxelles et maître de conférences invité à l'Université Catholique de Louvain.
2. Le champ d'application des permis d'urbanisme et de lotir par **Fabien Hans**, avocat au barreau de Bruxelles et **Alicia Grafé**, avocate au barreau de Bruxelles.
3. La procédure de délivrance des permis par **Louis Vansnick**, avocat au barreau de Bruxelles et maître de conférences invité à l'Université Catholique de Louvain et **Camille de Bueger**, avocate au barreau de Bruxelles.
4. Les critères d'appréciation des demandes de permis au regard notamment des outils de planologie par **Benoit Havet**, avocat aux barreaux du Brabant wallon et de Bruxelles, conseiller suppléant à la cour d'appel de Mons et chargé d'enseignement à l'Université de Mons et **Annabelle Vanhuffel**, avocat au barreau du Brabant wallon.
5. La motivation et le contenu des permis par **Quentin de Radiguès**, avocat au barreau de Bruxelles et **Valentine Keuller**, avocate au barreau de Bruxelles.
6. Les effets des permis par **Nicolas Barbier** avocat au barreau du Brabant wallon et chargé de cours à l'Executive Master Immobilier Saint-Louis / ICHEC et **Aurélien Trigaux**, avocate au barreau de Bruxelles.
7. Les procédures de recours administratifs par **Emmanuel Antoine**, avocat au barreau du Brabant wallon.
8. Les infractions et sanctions par **Gaëtan Vanhamme**, avocat au barreau de Bruxelles.
9. L'articulation des procédures de délivrance des permis avec le système d'évaluation des incidences sur l'environnement par **Alain Mercier**, avocat au barreau de Bruxelles et **Stéphane Rixhon**, avocat au barreau de Bruxelles, assistant au service de droit public économique et marchés publics à l'Université de Liège et maître-assistant en droit budgétaire et comptabilité publique à la Haute Ecole Francisco Ferrer.

Conclusions par **Diane Déom**, Conseiller d'Etat.

Lieu : SPF Justice - auditoire Bordet (boulevard de Waterloo, 115 à 1000 Bruxelles)

Heure : de 14h à 18h

Prix :

Avec ouvrage : • Membres de la Conférence : 150 €
Non-membres de la Conférence : 170 €
Stagiaires : 130 €
Sans ouvrage : • Membres de la Conférence : 70 €
Non-membres de la Conférence : 90 €
Stagiaires : 50 €

Formation permanente :

La participation au colloque donne droit à 3 points de formation permanente OBFG.¹ Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire.
Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be

¹ Sous réserve d'agrément par l'OBFG.

Après-midi d'étude

Les relations de voisinage

Lundi 28 mai 2018

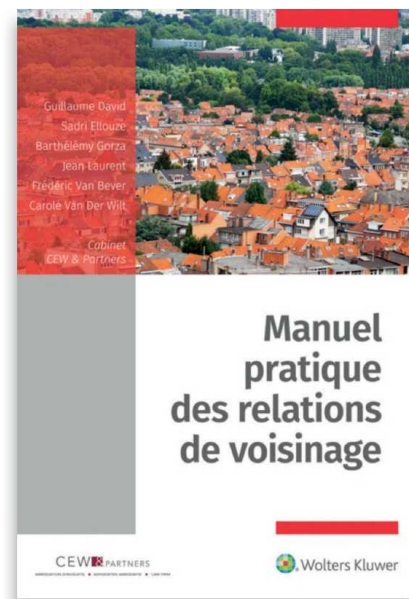
En matière de **relations de voisinage**, les questions sont nombreuses, tant le sujet touche à des domaines divers du droit. Lors de cet après-midi d'étude, les orateurs tenteront de toutes les aborder et d'y répondre. Ils aborderont de manière pratique les concepts et les expliqueront clairement et brièvement, en évitant d'aborder les sujets de manière trop complexe ou théorique.

L'exposé sera enrichi de nombreux **exemples tirés de la jurisprudence**.

Les orateurs : Carole Van Der Wilt, Jean Laurent, Guillaume David et Barthélémy Gorza, du cabinet CEW & Partners

Les thèmes abordés :

- Les voisins – qui sont-ils ?
- Les règles de voisinage
- Assurances et troubles de voisinages
- Voisinage et polices administratives
- Voisinage et autorisations administratives



Participez au colloque et recevez l'ouvrage « Manuel pratique des relations de voisinage »
De G. David, S. Ellouze B. Gorza, J. Laurent, F. Van Bever, C. Van Der Wilt, Cabinet CEW & Partners
(Wolters Kluwer, 2018) avec 30% de réduction

Lieu : salle à déterminer

Heure : de 14h à 18h

Prix : Participation aux travaux et aux pauses-café)

Sans ouvrage : Stagiaires membres CJBB : 40 €

Membres CJBB et stagiaires non-membres : 50 €

Avocats non-membres : 60 €

Avec ouvrage : Stagiaires membres CJBB : 125 €

Membres CJBB et stagiaires non-membres : 135 €

Avocats non-membres : 145 €

Formation permanente :

La participation à la formation donne droit à 3 points de formation permanente OBF. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

www.cjbb.be

(organisé par la Conférence du jeune barreau en partenariat avec Wolters Kluwer)

1 Sous réserve d'agrément par l'OBF.

Votre avenir professionnel? Comme sur des roulettes!



**Quand on commence sa carrière d'avocat,
mieux vaut être bien accompagné.**

Comme **90% de vos confrères**, faites confiance aux services Privalis d'ING. Des conseils, des solutions et des offres promotionnelles sur mesure pour vos besoins professionnels et privés.

Découvrez notre offre sur ing.be/avocat-stagiaire



2 AVOCATS 1 RESTO



par Charlotte Jacobs et Mikel Goldrajch

Crab Club



*Le dicton dit que si deux avocats débattent d'un sujet, trois avis différents ressortiront.
Alors, s'ils décident d'aller dîner ensemble, les avis ne seront pas toujours partagés...
et la mauvaise foi sera de mise.*

Situation

M. : Le restaurant prend place dans un ancien garage, rénové dans un style industriel brut. L'établissement se situe tout près de la Porte de Hal, à dix minutes à pied du palais de justice.

C. : On découvre immédiatement, en entrant dans les lieux, la cuisine ouverte d'où émanent des parfums qui donnent envie de débiter le repas. Le restaurant est un ancien garage. On le voit, mais on le ressent surtout à la température de la pièce (j'ai gardé mon manteau pendant tout le dîner).

Service

C. : Les serveurs vous expliquent d'emblée le concept de l'établissement, qui consiste à favoriser le partage des assiettes avec toute la table, façon *mezze*. Pour nous faciliter dans notre choix, ils n'hésitent pas à nous faire part de leurs goûts personnels.

M. : L'accueil est chaleureux. Les serveurs aident à choisir les plats et le vin qui s'y marie. La carte des plats est limitée, celle des vins est par contre très large.

Repas

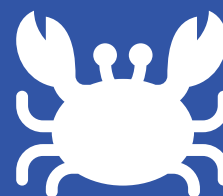
M. : Le lieu est principalement axé sur la cuisine des coquillages et des crustacés (poulpe, palourdes, coques, calamar, seiche, tourteau, couteaux...). On y sert également des associations terre-mer, comme du poulpe-cochon ou des moules-saucisses. La carte change en fonction des arrivages et tous les produits sont frais. Parfois, les accompagnements ne correspondaient pas à ce qui était indiqué sur la carte, ce que les serveurs ne nous ont pas annoncé.

C. : Ce n'était pas ma première fois au Crab Club. Lors d'un dîner précédent avec mon amie et consœur Camille Cornil, je m' suis régalée. Nous avons notamment dégusté des coquilles Saint-Jacques, un œuf cocotte aux crevettes et des tellines (délicieux petits coquillages qu'on mange avec les doigts). Ma deuxième expérience n'était par contre pas à la hauteur de mes attentes. Le saumon gravlax et l'œuf cocotte au crabe manquaient de surprise. Le poulpe-cochon, plat « culte » de l'établissement, et le homard grillé à la sauce aux oignons n'avaient pas l'équilibre de saveurs que j'avais tant aimé la première fois.

Conclusion

Le Crab Club est une belle surprise, dont l'intensité varie en fonction de la période où l'on s'y rend, des arrivages et des choix de plats. Généralement, les fruits de mer ne sont pas bon marché. Ce n'est pas le cas du Crab Club où le prix des entrées tourne aux alentours de 15 euros et celui des plats entre 17 et 24 euros. Avec les boissons, il faut tout de même compter plus ou moins 50 euros par personne.

Le Crab Club
chaussée de Waterloo 7
1060 Saint-Gilles
Tél. : 0472/55 46 95
Fermé le dimanche,
samedi midi et lundi midi



LES LETTRES DU PAYSAGE BRUXELLOIS



par
Cavit Yurt

Un lundi midi d'avril 2012. Réunion d'un groupe de travail au cabinet du bâtonnier Buyle. Soudain, le bâtonnier a le regard attiré par le fond d'écran de mon ordinateur portable. *Pourquoi ce paysage bruxellois ?* C'était, sous un autre format, la photo de couverture du périodique que vous tenez entre les mains. *Parce que Hollywood s'y cache*, répondis-je. *Hollywood ? Où ça ?* Je zoomai et l'inscription apparut. Le bâtonnier Buyle me commanda alors quelques lignes à faire paraître sous l'une de ses lettres hebdomadaires. Sous la lettre du 26 avril 2012 parut ceci :

Parfois, il suffit d'un changement de perspective.

Il n'y a pas vraiment d'horizon à Bruxelles. Il faut s'isoler au sommet des palais, des monuments et des palaces pour tenter de contempler à mi-hauteur nos improbables paysages.

Et un jour, soudain, au passant de la place Poelaert qui s'assied sur un des bancs derrière le monument aux morts, voilà qu'un signe de mythe apparaît: HOLLYWOOD. Un homme, un jour, a peint une à une les lettres H-O-L-L-Y-W-O-O-D, conférant comme un écho marrollien au panneau hollywoodien.

Du palais, on n'aperçoit pas le signe. C'est qu'il faut prendre quelque distance par rapport à nos mises en scène quotidiennes pour faire surgir le mythe.

Ce récit n'aurait pas beaucoup de sens s'il s'était arrêté là. Mais un mois plus tard, je reçois ce courriel d'un parfait inconnu :

Cher Monsieur Yurt,

Nous avons découvert et beaucoup apprécié votre texte sur le site du barreau de Bruxelles. Nous sommes ravis de l'intérêt que vous avez porté à ce projet.

Nous avons choisi d'afficher votre texte au sein de l'exposition car il correspond tout à fait à l'intention de cette intervention et que vous avez su trouver les mots justes pour la communiquer.

Nous serions très heureux de pouvoir vous rencontrer à l'occasion du vernissage de notre exposition qui présente ce projet, ce soir lors du second opus de « Tous les deux moi(s) » à l'Amicale galerie, 1 rue d'Andenne,

1060 Bruxelles, aujourd'hui jeudi 31 mai de 18 à 21h.

Bien à vous,

Pierre de Belgique.



Intrigué, je me rends au vernissage le soir même. Arrivé à un coin de rue, au croisement de la rue d'Andenne et de la chaussée de Forest, je tombe alors sur un groupe de jeunes tout de noir vêtus, quelque part entre les images de roadie et d'intermittent du spectacle, bières en mains. Je m'annonce à celui qui semble diriger l'étrange vernissage en pleine rue. Il me montre, enthousiaste, un téléviseur à tube cathodique dans la vitrine de la salle d'exposition. Le téléviseur diffuse en boucle un film, caméra fixe posée sur la balustrade de la place Poelaert, montrant l'immeuble affichant HOLLYWOOD, le seul mouvement de la vidéo consistant dans celui des rideaux des fenêtres dudit immeuble. Je feins quelque émerveillement devant cet approximatif cinéma. *Mais entrez, Maître, visitez notre exposition !* J'entre et me retrouve dans une salle vide aux murs nus. Je peine à comprendre. Puis, j'aperçois un groupe agglutiné autour d'une feuille accrochée à un mur. Je m'approche et découvre... le texte publié sous la lettre du bâtonnier ! Le message est collé au mur, sans mise en page, juste avec un bout de papier collant. Je suis amusé, bien sûr, de voir la destinée des lignes commandées par le bâtonnier Buyle. Je demande alors où se poursuit l'expo, car je ne vois qu'une sorte de bar de fortune où l'on peut recevoir une bière, et rien d'autre à l'horizon. *C'est ça, l'expo*, me répond-on. Je cherche la caméra cachée et ne la trouve pas. *Comment ça, c'est ça, l'expo ?* On me regarde comme si j'avais élevé une critique insultante. *Eh bien, le téléviseur et votre texte...* Pour sauver les apparences, je demande combien de temps va durer cette formidable exposition. *Trois mois.*

Regardez le paysage, trouvez-y des messages cachés, faites-en des fonds d'écran, croisez le chemin d'un bâtonnier et vous pourriez vous retrouver, une bière à la main, au vernissage d'une exposition minimaliste mettant votre plume à l'honneur, à vous demander comment vous en êtes arrivé là. *Tout arrive.*



Infos légales

La Conférence est éditée par l'ASBL Conférence du jeune barreau dont le siège social est établi place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626. www.cjbb.be

Éditeur responsable

François Viseur
avenue Louise, 140
1050 Bruxelles
T 02/319 01 02
F 02/319 01 10
f.viseur@earthavocats.com

Rédacteur en chef

Cavit Yurt
rue Royale Sainte-Marie, 12
1030 Bruxelles
T 02/511 511 3
F 02/791 555 9
c.yurt@avocat.be

Contact pour les annonceurs

Stéphanie Michiels
rue Joseph Stevens, 7
1000, Bruxelles
T 02/282 40 82
smichiels@crowell.com

Graphisme,
lay-out, coordination
et corrections :
Wolters Kluwer



Calendrier en bref

3 MAI

MDF

La prescription en matière pénale
(spécialement en droit de la circulation routière)

3 MAI

PLA

Peines perdues, half-man show d'Edgar Szoc

4 MAI

SPORT

Tournoi de golf

6 MAI

CULTURE

Visite Street Art

7 MAI

MDF

Projet de réforme du droit des entreprises :
les changements annoncés par le gouvernement

8 MAI

MDF

Les sols pollués et leur traitement dans la législation
wallonne après l'adoption du décret du 28 février 2018

17 MAI

PRIX LE JEUNE ET JANSON

Concours et dîner

24 MAI

MDF

Le temps de travail
à la lumière de l'arrêt "Pompiers de Nivelles" de la CJUE

24 MAI

COLLOQUE

L'urgence dans la vie de l'entreprise

24 MAI

CULTURE

Exposition Fernand Léger

27 MAI

SPORT

20 km de Bruxelles (avec le Carrefour des stagiaires)

28 MAI

MDF

Bien structurer ses conclusions : l'avis d'un magistrat sur
l'application de l'article 744 du Code judiciaire

29 MAI

CINE-CLUB

Présumé coupable

31 MAI

THÉÂTRE

Fish & Chips

1ER JUIN

COLLOQUE

Les sociétés coopératives

4 JUIN

MDF

Le blanchiment

7 JUIN

MDF

La responsabilité des pouvoirs publics

7 JUIN

CJBB BACK TO SCHOOL

La procédure civile

7 JUIN

COLLOQUE

Réforme du CoBAT et autorisations d'urbanisme

10 JUIN

SPORT

Tournoi de tennis

13 JUIN :

SPORT

Tournoi de pétanque

14 JUIN

MDF

Le point sur l'état du droit du procès civil
après les lois pot-pourri I à V

15 JUIN

CJBB BACK TO SCHOOL

La procédure pénale

18 JUIN

MDF

Prévention des mécanismes de
manipulation conjugale et intrafamiliale

19 JUIN

SPECTACLE DE MAGIE

Sub rosa

21 JUIN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de ses activités. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire. Pour l'année judiciaire 2017 -2018, les cotisations sont les suivantes :

Membre effectif :

- Avocat stagiaire : 20 €
- Avocat inscrit au tableau depuis moins de 10 ans : 50 €
- Avocat inscrit au tableau depuis 10 ans et plus : 75 €
- Avocat honoraire : 50 €

Membre adhérent :

- Conjoint non-avocat d'avocat stagiaire : 20 €
- Conjoint non-avocat d'avocat

inscrit au tableau : 50 €

- Membre sympathisant : 50 €

La cotisation est à verser au compte BE68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit et son adresse e-mail.



Legal insights

Reinvents legal reasoning

*Une nouvelle
perspective pour votre raisonnement juridique*

Legal insights est un outil réellement innovant sur le marché qui :

- permet d'associer expertise, intelligence artificielle et big data
- rend accessibles des milliers de jugements et arrêts publiés et non-publiés
- pointe aisément les affaires similaires
- modifie manifestement la construction de votre argumentaire juridique



Wolters Kluwer

When you have to be right

Curieux ?

Testez Legal insights (module Licenciement)
via wkbe.be/legal-insights-fr